

# Association Zumbaiona

Quintessence Danse

## Règlement intérieur 2012-2013

Nous nous permettons de vous rappeler quelques règles qui visent à simplifier la vie de notre Association :

1. La date de début des cours est fixée au 10 septembre 2012. Les cours sont assurés toutes les semaines hors vacances scolaires et jours fériés. La date de fin des cours sera le 30 juin 2013.
2. Conditions d'inscription : Remplir la feuille d'inscription. Prendre connaissance du règlement intérieur et le signer. Apporter 2 photos d'identité de moins d'un an. Une autorisation parentale obligatoire pour les élèves mineurs, Un CERTIFICAT MEDICAL (de moins de 3 mois) OBLIGATOIRE A L'INSCRIPTION. Sans présentation de ce document, nous serons contraints de refuser la participation au cours pour des raisons de sécurité et d'assurances.
3. Pour votre sécurité, le professeur se réserve le droit d'interdire l'accès au cours à toute personne arrivant 15 minutes après le début de celui-ci.
4. Toute inscription vous engage au paiement de la cotisation pour les cours choisis. La cotisation est due pour l'année ; aucun remboursement n'est consenti en cas d'absence, sauf cas exceptionnel validé par le bureau.
5. L'association assure la responsabilité civile des adhérents, mais ne couvre pas le "risque individuel accident"; Pour des raisons d'assurance, l'association décline toute responsabilité en cas de transport d'adhérents dans une voiture particulière.
6. En cas d'absence du professeur, l'Association fera tout son possible pour vous prévenir dans les meilleurs délais par téléphone, par mail ou à défaut par affichage sur les portes des locaux.
7. Les enfants sont acceptés à partir de 14 ans, avec l'accord écrit de leurs parents. VOUS AVEZ INSCRIT VOTRE (VOS) ENFANT(S) : Les personnes les accompagnant doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les laisser. Les professeurs et l'Association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des cours.
8. Fonctionnement des Activités : Une tenue adaptée à l'activité physique est exigée, en particulier le port de chaussures adéquates, une bouteille d'eau est fortement conseillée.
9. Urgence Médicale: En cas d'urgence médicale au sein du cours de danse, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).
10. Il est interdit d'utiliser le nom de l'association, les noms des membres de son bureau et le terme « Zumba » à toute fin publicitaire personnelle ou professionnelle, sans notre accord.
11. Les cours d'essais ne se font que le lundi à 19h15, ils sont au tarif de 5 euros, déductibles de la cotisation annuelle.

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_, **déclare avoir pris connaissance et accepter le Règlement Intérieur** ci-dessus.  
SIGNATURE :